



Changement coffres volets privatifs

Par **Manette**, le **10/11/2021** à **12:53**

Bonjour,

L'AG a voté le changement des coffres en bois des volets, considérés comme privatifs par le RDC, par des coffres alu blancs donc avec aussi le changement de couleur. Je ne suis pas contre le principe mais j'ai changé il y a 6 mois ces coffres pour des coffres EN ALU mais de la couleur réglementaire à ce moment là. Je suis prête à les faire repeindre en blanc bien que le conseil syndical a décidé seul de la couleur blanche et n'a pas laissé le choix à l'AG.

- Peut-on m'imposer de les rechanger?

- Peut- on m'imposer de repayer alors que c'est une dépense rentrant dans les charges unitaires?

Merci

Par **youris**, le **10/11/2021** à **14:23**

bonjour,

aviez-vous demandé l'accord de votre A.G. pour le remplacement de ces coffres qui impacte l'harmonie de l'immeuble ?

sauf si le conseil syndical a reçu un mandat de votre A.G. pour prendre cette décision, le conseil syndical n'a pas le pouvoir de prendre cette décision qui ne ne peut être prise que par votre A.G.

Salutations

Par **Manette**, le **10/11/2021** à **15:28**

J'en avais parlé au syndic et du fait que les coffres avaient la même forme et la même couleur il n'y avait aucune rupture de l'harmonie et donc je n'avais pas besoin d'avoir d'autorisation, ça rentrait dans l'entretien de parties privatives.

Merci pour votre intervention rapide.

Par **coproeclos**, le 10/11/2021 à 17:29

Bonjour

Voici un article dont le lien vous sera peut-être utile :

<https://monimmeuble.com/actualite/entretien-ou-remplacement-de-volets-en-copropriete>

L'AG pourrait vous dispenser de participer à la dépense commune si vous repeigner dans la teinte choisie, mais ce devra être inscrit dans la résolution. La dépense peut être aussi répartie au nombre de coffres au lieu du prorata des tantièmes.

D'autre part voici ce que j'écrivais le 23/10/2021 sur ce forum à propos du choix de couleur de peinture d'une cage d'escaliers, à prendre sans modération mais avec humour :

"Il faut se rappeler qu'en choix des couleurs pour des travaux, il en existe autant qu'il y a de copropriétaires. Ce nombre augmente si les conjoints donnent aussi leur avis, et je ne vous parle pas des mômes. Autant dire que c'est bientôt une guerre qui va s'installer dans les chaumières..."

Le conseil syndical a donné son avis et il est là dans son rôle, même s'il ne consulte qu'une poignée de copros. Savoir qu'un nuancier de peintre représente parfois plusieurs centaines de choix. Je vous parle en fin connaisseur : j'y ai été confronté en 2012 de notre ère. Rassurez-vous je m'en suis sorti indemne et sans séquelles. Je me permets de vous donner mon avis : abandonnez et laissez faire le conseil syndical. On l'a élu un peu pour ça. Et ne leur en parlez pas car ils ne savent pas où ils ont mis les pieds."

Bien à vous